

Vous avez envie de jardiner autour de chez vous ? La ville vous accompagne ! Le permis de végétaliser "Mon jardin Palavasien" vous donne l'opportunité d'inviter la nature en ville.

4 bonnes raisons d'y participer !

J'embellis ma rue, mon quartier, mon pas de porte,
Je participe au rafraîchissement de l'air et à l'amélioration de sa qualité,
Je favorise la biodiversité en cultivant des plantes mellifères,
Je crée du lien avec mes voisins pour arroser et entretenir cet espace.

Qu'est-ce que le permis de végétaliser ?

Ce dispositif citoyen permet de laisser plus de place à la nature en ville. Il laisse la liberté à chacun d'embellir son espace de vie proche, en proposant un projet de plantations sur le domaine public.

Il existe 2 formes possibles de végétalisation de l'espace public **proche de son domicile** :

L'adoption d'une jardinière de la ville, située non loin de votre domicile,
L'utilisation de vos pots en terre cuite ou en céramique (plastique à éviter).

Les plantes (fleurs ou arbustes conseillés) recensées dans notre catalogue sont peu consommatrices d'eau et adaptées au climat Méditerranéen.

A la signature du permis de végétaliser, la Mairie fournira un kit de bienvenue (1 par foyer).

Composition du kit de bienvenue :

Une plante aromatique (thym, sauge, lavande ou romarin),
Une visite conseil du service Fleurissement de la Ville,
De l'engrais,
De la terre végétale si besoin (10 litres max).

Quel est votre engagement ?

Pendant toute la durée de la convention (3 ans), vous vous engagez à arroser, à entretenir, à tailler, à évacuer les déchets résultant de la taille et à remplacer à vos frais les végétaux morts.

En cas d'abandon ou de non entretien de l'espace, le permis pourra être suspendu et les plantations seront retirées du domaine public.

Comment obtenir un permis de végétaliser ?

Deux campagnes de fleurissement auront lieu chaque année, au printemps et en automne.

Les dates limites de dépôt de permis sont fixées :

au 15 février pour le permis de printemps,

au 30 septembre pour le permis d'automne.

*Le dossier complet rempli et signé (formulaire de demande + charte),
accompagné des pièces complémentaires, est à déposer en mairie ou à envoyer
par mail à monjardinpalavasien@palavaslesflots.com.*

Après étude des candidatures par la commission dédiée, vous serez contactés par courrier ou mail.

Alors si vous souhaitez participer à l'embellissement de nos espaces communs, n'hésitez pas, inscrivez-vous !

Plus d'infos



Fleurissement: Fleurissement

Adresse : Allée des Loisirs 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 6h à 13h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Mobile 06 33 85 94 56](#)

[Mail](#)

URL de la page :

<https://palavaslesflots.com/preprod04.stratis.pro/utile/environnement/permis-de-vegetaliser/?fbclid=IwAR3PY8hvh7sag-IRAIBGxeeCj7IEJ0ZiSoqZX3drNrYIDpK0X0M48dx8K4>



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00